



(Traduit de l'anglais)

ALLIANCE POUR LA RÉSILIENCE ET LA PRODUCTION EN MATIÈRE DE MINÉRAIS CRITIQUES

Pour réaliser les objectifs communs définis dans la déclaration des chefs d'État et de gouvernement du G7 sur la sécurisation des chaînes d'approvisionnement en minerais critiques, adoptée à Évian le 17 juin 2026, et pour établir leur coopération stratégique à long terme, les membres du G7 conviennent de renforcer et d'approfondir l'Alliance pour la production des minerais critiques lancée sous présidence canadienne.

Cette Alliance instaure un cadre de coopération entre les membres du G7 et les partenaires affinitaires non membres du G7 (ci-après dénommés ensemble les membres du G7+) dans le domaine des minerais critiques, en se fondant sur les initiatives existantes. Elle couvre la liste des minerais critiques définie et régulièrement mise à jour par les membres du G7+.

La coopération couvrira l'ensemble de la chaîne de valeur, des activités de début de chaîne, notamment l'exploration, l'extraction et le raffinage, aux activités de fin de chaîne, notamment la transformation, la fabrication et le recyclage. Cette coopération comprendra notamment le suivi des marchés, le partage des données et une collaboration en matière d'analyse.

1. Objectifs et activités

1.1. Soutenir le développement des capacités de production dans les chaînes de valeur des minerais critiques

Les membres du G7+ coopéreront, avec les pays partenaires, pour développer les capacités de production afin de répondre, tout le long de la chaîne d'approvisionnement, aux besoins de leur industrie et de limiter les dépendances excessives vis-à-vis d'un seul fournisseur. La priorité sera accordée aux minerais critiques où l'offre est la plus limitée.

Les membres du G7+ définiront donc ensemble, aussi souvent que nécessaire, des objectifs quantitatifs de diversification de l'approvisionnement et des capacités nécessaires à la réalisation de ces objectifs sur la base d'une analyse commune de l'offre et de la demande.

Compte tenu des contraintes élevées qui pèsent sur l'approvisionnement en terres rares et en aimants permanents, le développement des capacités en la matière constitue une priorité. En

collaboration avec les pays partenaires, les membres du G7+ entendent réduire de façon significative leurs dépendances vis-à-vis d'un seul fournisseur en dehors du G7 et des pays partenaires en ce qui concerne les terres rares et les aimants permanents, à moins de 60 % d'ici 2030, et poursuivre progressivement cette réduction avec pour objectif d'atteindre 50 % dès que possible. Une liste supplémentaire de minerais critiques et d'objectifs de diversification associés devra être établie d'ici la fin de l'année 2026.

Dans le prolongement de l'Alliance pour la production des minerais critiques, les membres du G7+ s'associeront pour faciliter les projets de production tout le long de la chaîne d'approvisionnement, afin d'atteindre les objectifs de diversification dans les plus brefs délais.

À cette fin, ils mettront au point des projets industriels conjoints et des outils d'achat de la production partagés pour agréger la demande en appui à des projets et ils développeront des capacités communes en faveur du financement de projets.

Ils définiront, en tant que de besoin et aussi souvent que nécessaire, des feuilles de route détaillées concernant les minerais critiques spécifiques pour atteindre les objectifs de diversification, déterminer les projets prioritaires et garantir la pleine réalisation de ces projets grâce au mécanisme mentionné précédemment. Ces feuilles de route tiendront compte des capacités de production des membres du G7+ et de leurs partenaires.

Les membres du G7+ faciliteront et accéléreront les procédures d'autorisation, selon leurs cadres juridiques respectifs, en tant que de besoin et en tenant compte des procédures internes requises et des législations nationales dans le respect de normes de qualité exigeantes ; ils définiront également des mesures visant à améliorer la faisabilité financière des projets.

Ils mobiliseront et débloquent des financements publics et privés, notamment grâce à un soutien concerté des institutions financières nationales et internationales et ils étudieront des mécanismes pour coordonner le financement des projets.

Un mécanisme de suivi annuel évaluera les progrès réalisés concernant les objectifs de diversification, les projets définis et les plans industriels coordonnés. L'Alliance assurera le suivi des difficultés de mise en œuvre et elle ajustera, en tant que de besoin, les priorités et les actions en conséquence.

1.2. Faciliter les échanges et le commerce entre les membres de l'Alliance et garantir un climat concurrentiel sain, stable et prévisible favorisant le développement de projets, à l'abri des pratiques et mesures déloyales

Les membres du G7+ coopéreront pour mettre en place un climat concurrentiel approprié et une coopération plus étroite avec leurs partenaires de confiance, afin de garantir la viabilité à long terme de capacités d'approvisionnements diversifiés, notamment grâce à des accords commerciaux plurilatéraux.

À cet égard, ils mèneront des discussions sur la faisabilité et le développement des mesures et mécanismes nécessaires pour garantir la résilience et la diversification des chaînes d'approvisionnement, d'une manière coordonnée et en tant que de besoin. Ces mesures et mécanismes pourront comprendre, selon qu'il convient, des critères de résilience, des approches fondées sur des normes, des mécanismes de transparence et de traçabilité, des mesures agissant sur l'offre et sur la demande comme les obligations de diversification, des mécanismes de stabilisation des revenus, notamment les subventions de compensation des écarts de prix, des instruments d'acquisition conjointe et des instruments commerciaux comme les quotas et les prix planchers. Ces mesures devront tenir compte d'éléments comme leur efficacité, leurs éventuels effets, notamment sur les industries de milieu et de fin de chaîne, ainsi que les coûts d'une inaction en la matière.

1.3. Accroître la résilience grâce à la coopération en matière de constitution de stocks et de gestion de crise

Afin d'accroître la résilience de leur approvisionnement, les membres du G7+ coopéreront en matière de constitution de stocks et de gestion de crise et mettront en place un mécanisme conjoint de coopération. Ils amélioreront la coopération en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données ainsi que de gestion des crises en lien avec les marchés de minerais critiques, notamment grâce à des institutions qui fonctionnent sur la base de bonnes pratiques comme l'organisation pour la sécurité des métaux et de l'énergie du Japon. Ils faciliteront l'échange d'informations entre les membres de l'Alliance concernant les acquisitions, les crises du marché ou les perturbations de l'offre ou de la demande à venir.

Ils soutiendront les initiatives visant à améliorer la transparence de l'offre, de la demande, des prix et des stocks en s'appuyant sur les travaux internationaux existants, notamment grâce au développement d'indicateurs et de cadres d'analyse communs.

1.4. Développer un système de traçabilité harmonisé fondé sur le critère de l'origine

Les membres du G7+ concevront et mettront en œuvre des outils permettant la traçabilité de bout en bout des minerais critiques utilisés par les entreprises qui fournissent des services ou vendent des produits sur les territoires des membres du G7+, en s'appuyant sur les initiatives existantes, en étudiant des modèles pilotes et en mettant l'accent sur l'interopérabilité et l'harmonisation des normes techniques dans toutes les juridictions. Ces initiatives devraient soutenir l'échange et la transparence des informations.

Les membres du G7+ encourageront le développement de mécanismes fiables et transparents en matière d'information et de tarification sur les marchés, promouvront des normes rigoureuses et lutteront contre les pratiques illégales tout le long des chaînes de valeur des minerais critiques.

1.5. Promouvoir l'innovation et la circularité

Les membres du G7+ accroîtront leurs efforts en matière d'innovation dans les chaînes de valeur des minerais critiques, en mettant l'accent sur les technologies permettant une diversification rapide en ce qui concerne ces minerais et l'accélération des projets.

Ils coopéreront sur les technologies et l'innovation stratégiques nécessaires au développement de la circularité.

Les membres du G7+ travailleront à l'élaboration de cibles en matière de recyclage d'ici la fin de l'année pour un certain nombre de minerais critiques ou leurs dérivés, dans l'objectif d'accroître leur capacité collective de recyclage de façon à produire une part importante de leur consommation annuelle d'ici fin 2030.

Ils agiront à différents niveaux, en recourant à des stratégies efficaces comme la facilitation des investissements de capitaux dans des solutions et des modèles économiques circulaires pour les minerais critiques, le renforcement de l'efficacité dès le stade de la conception, le recours aux systèmes de responsabilité élargie des producteurs et la mise en place de mesures sur le marché pour prévenir les déchets ou la perte de matériaux de recyclage.

Les membres du G7+ renforceront leur coopération sur les outils numériques favorisant la circularité tels que la traçabilité numérique.

2. Gouvernance et mise en œuvre

Cette Alliance sera présidée par la présidence du G7, avec l'aide des présidences du G7 précédente et suivante. Ses membres se réuniront au niveau ministériel en tant que de besoin pour faire des recommandations stratégiques et assurer le suivi des progrès.

Un groupe de haut niveau composé de représentants désignés par les membres du G7+ assurera la mise en œuvre, le suivi opérationnel et la coordination des différentes activités et rendra compte aux sherpas. Il se réunira au moins une fois par trimestre.

Sous l'autorité du groupe de travail de haut niveau, une plateforme légère, de nature opérationnelle, sera établie pour appuyer et mettre en œuvre les travaux de l'Alliance, qui couvrira tous les domaines de coopération. Elle fonctionnera comme un organe d'appui technique piloté par ses membres, sans pouvoir de décision, et facilitera la coordination des efforts des participants et la convergence de leurs analyses. Elle sera composée de ressources fournies par les membres du G7+. La plateforme consultera en tant que de besoin le Programme pour la sécurité des minerais critiques de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) ainsi que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Un dialogue avec les acteurs du secteur privé sera organisé si nécessaire afin de repérer les obstacles, de compiler leur retour d'expérience et de veiller à ce que l'action des pouvoirs publics soit adaptée à la réalité du marché.

3. Participation et coopération avec les partenaires

Cette Alliance sera ouverte à l'adhésion de nouveaux membres, sous réserve de l'approbation des membres du G7+.

Elle pourra développer une coopération avec des pays non membres et des organisations internationales pertinentes, en tant que de besoin, en appui à ses objectifs.

4. Examen et évolution

Les activités dans le cadre de cette Alliance, y compris le fonctionnement de la plateforme, doivent s'appuyer sur les capacités actuelles des membres du G7+, du Programme pour la sécurité des minerais critiques de l'AIE et sur l'OCDE.

Les membres du G7+ examineront de manière régulière la mise en œuvre de cette Alliance et pourront éventuellement décider d'ajuster son champ d'application, ses objectifs ou ses modalités de fonctionnement en fonction des évolutions du marché et des progrès techniques.

Cette Alliance restera en place aussi longtemps que nécessaire à la réalisation des objectifs fixés en matière de diversification. En fonction des progrès accomplis, les membres du G7+ évalueront la durée requise.